

Compte rendu de la séance du jeudi 23 septembre 2021

1) Extension réseau LA GRANGE : convention avec le SDE07

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Sommaire établi par le SDE 07 concernant les travaux d'extension des réseaux électriques, éclairage public et télécom quartier LA GRANGE (raccordement parcelles A 2220-2221-2224).

Le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire du SDE 07 tel que présentés pour un coût global estimatif de 19 195.52 euros HT (23 034.63 € TTC) en précisant que 75 % seront financés par le SDE 07 et les 25 % restants par les propriétaires de terrains concernés.

2) Enfouissement réseaux LES PLOTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SDE 07 l'a informé que la commune de JAUJAC a lancé l'étude de l'enfouissement des réseaux quartier Les Plots de Jaujac, et que plusieurs parcelles impactées par ces travaux sont sur la commune de Fabras.

Il donne lecture du montant des travaux, des participations communales, et du montant des subventions SDE07.

Le conseil municipal approuve l'enfouissement des réseaux en limite de la commune de Jaujac tel que présentés pour un coût global estimatif se décomposant comme suit :

- Extension réseau électrique

Montant total estimatif : 49 579.20 € TTC dont 10 329 € de participation communale.

- Réseau Télécom

Montant des travaux : 6 099,74 € TTC dont 3 558,18 € de participation communale.

3) Acquisition terrain lieudit PLANTEMEL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le découpage des terrains de MR CHAZE Claude, réalisé par les géomètres de GEO-SIAPP, parcelles B 1584 et B 1585 quartier Plantemel prenant en compte les tracés réels du chemin d'Aizac (VC N°7) et de la route de Plantemel (VC N°1)

Mr CHAZE Claude accepte de céder les portions de terrains en bordure des voies communales afin de régulariser l'assiette foncière de la voirie communale.

Il présente le document d'arpentage pour une acquisition prévisionnelle de 77 ca :

* En bordure voie communale N°7 d'Aizac

- 28 ca parcelle section B n° 1674

- 14 ca de la parcelle section B n° 1677

* En bordure voie communale N°1 des Soulhets

- 11 ca de parcelle section B n°1675

- 24 ca de la parcelle section B n°1673

Le conseil municipal, approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles appartenant à Monsieur CHAZE Claude pour régulariser l'emprise des routes.

4) Décisions modificatives N°1 au budget 2021 de la commune

Afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis le vote du Budget Primitif 2021 en début d'année, le conseil municipal approuve les réajustements des comptes nécessaires, à budget équivalent (baisse sur certaines lignes de crédit et augmentation sur d'autres).

Toutes les délibérations sont consultables en Mairie, aux jours et heures d'ouvertures